

LES ÉTAPES D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'HÉRAULT

Osez
l'Excellence !
www.cma-herault.fr

1

Établissement du contrat avant l'embauche de l'apprenti

L'École des Métiers de l'Hérault vous accompagne pour cette démarche en réalisant votre contrat d'apprentissage (CERFA). Il vous suffit de compléter le dossier ci-joint (avec les pièces demandées) et de le transmettre par mail ou de le déposer au secrétariat (voir coordonnées en bas de page).

2

Signature du contrat

L'École des Métiers de l'Hérault établit le CERFA ainsi que la convention de formation et les transmet par mail à l'employeur. Après vérification et signature de toutes les parties (employeur, apprenti(e) et son représentant légal si mineur(e)), les deux documents sont à retourner à l'École des Métiers pour validation (voir coordonnées en bas de page).

3

Envoi du CERFA et de la convention de formation à l'OPCO

L'École des Métiers de l'Hérault se charge de toutes les démarches administratives avec votre OPCO.

Attention : Pour respecter les délais administratifs avec l'OPCO, la CMA doit être en possession du CERFA et de la convention de formation signés par toutes les parties au plus tard le jour de l'embauche.

École des Métiers de
l'Hérault

154 rue Bernard Giraudeau
CS 59999

34187 Montpellier Cedex 4

Tél : 04-48-18-72-13

c.montandon@cma-herault.fr

ATTENTION



La Déclaration Préalable à l'Emploi doit être établie dans les 8 jours précédant l'embauche auprès de l'URSSAF.

L'apprenti(e) doit bénéficier d'une visite d'information et de prévention dans les 2 mois suivant l'embauche.



[ecoledesmetiers34](https://www.instagram.com/ecoledesmetiers34)



École des Métiers de l'Hérault

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

DOCUMENTS À COMPLÉTER :

- o Dossier d'inscription dûment rempli
- o Convention de réduction de durée remplie (pour les sections CAP en 1 an uniquement) par l'apprenti(e) et son employeur
- o Autorisation d'utilisation de machines dangereuses pour les apprenti(e)s mineur(e)s (à fournir après l'embauche)
- o Droit à l'image

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

- o 1 photo d'identité (nom + prénom au verso) + 1 version par mail (pas de selfie ou filtre Snapchat)
- o La copie de la carte d'identité de l'apprenti(e) recto/verso ou titre de séjour en cours de validité
- o La copie de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- o La copie du ou des diplôme(s) (hors Brevet des collèges) + le ou les relevé(s) de notes
- o La copie de l'attestation de responsabilité civile de l'apprenti(e)
- o La copie de la fiche d'aptitude de la médecine du travail (à fournir après l'embauche)
- o La copie du certificat de fin de scolarité ou les 3 bulletins de 3ème

LES FORMATS PHOTOS/IMAGES SERONT REFUSÉS

DOSSIER D'INSCRIPTION

École des Métiers de l'Hérault



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

Osez
l'**Excellence!**
www.cma-herault.fr

- Nom :
- Prénom :
- N° de sécurité sociale :
- Diplôme préparé :

 ecoledesmetiers34

 École des Métiers de l'Hérault

DÈS LA RENTRÉE,
PRENONS ENSEMBLE LA
VOIE DE L'EXCELLENCE !

LE CONTRAT

1 - L'entreprise

Siret Raison sociale :

Adresse d'exécution du contrat :

Code Postal / Ville :

Nom / Prénom du dirigeant :

L'employeur est un ascendant de l'apprenti(e) : Oui Non OPCO :

Nombre de salariés (hors apprenti(e)s) : Nombre d'apprenti(e)s :

Téléphone : Convention collective :

Email (obligatoire) Caisse de Retraite :

2 - Le maître d'apprentissage

Nom / Prénom : Date de naissance :

Diplôme(s) obtenu(s) : Exp Pro (en année) :

Qualité : Employeur Salarié A-t-il déjà formé un apprenti ? Oui Non

Le maître d'apprentissage n° 2 :

(En prévision d'un changement du premier MA, et éviter dans ce cas, de faire un avenant).

Nom / Prénom : Date de naissance :

Diplôme(s) obtenu(s) : Exp Pro (en année) :

Qualité : Employeur Salarié A-t-il déjà formé un apprenti ? Oui Non

L'employeur atteste que le(s) maître(s) d'apprentissage répond(ent) à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction*.

* Soit un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti(e) et 1 an de pratique professionnelle (hors période de formation)

Soit 2 ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée par l'apprenti(e) (hors période de formation)

3- L'apprenti(e)

Nom / Prénom N° SS (15 chiffres) :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Sportifs, entraîneurs, juges sportifs de haut niveau : Oui Non RQTH : Oui Non

Nationalité

Né(e) le : Département de naissance :

Sexe : M F Téléphone :

Email (obligatoire) :



Dossier à retourner complet à :

École des Métiers de l'Hérault
154 rue Bernard Giraudeau - CS 59999

34187 Montpellier Cedex 4

Tél : 04-48-18-72-13

Est-ce votre 1er contrat d'apprentissage ? Oui Non

***si non, merci de joindre la copie du précédent contrat ou le numéro de contrat :**

Avant ce contrat, vous étiez ?

- Scolaire Universitaire
 Apprenti(e) Demandeur d'emploi
 Salarié(e) Inactif(ve)
 Contrat professionnalisation
 Autre :

Dernière classe fréquentée :

Dernier établissement scolaire fréquenté :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Inscrit dans une mission locale : Oui Non

4- Le représentant légal

Nom / Prénom :

Qualité : Père Mère Tuteur

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Email (obligatoire) :

5- Le contrat

Date de début d'exécution : Date de fin de contrat :

Niveau et intitulé exact du diplôme préparé par l'apprenti(e) :

Inscription au CFA de : École des Métiers 34

Contrat de : 35h 39h Redoublant : Oui Non

Lors de la saisie du CERFA, le CFA appliquera d'office le salaire minimum légal.

Merci de nous indiquer le % SMIC que vous souhaitez appliquer :

Utilisation de machines dangereuses par l'apprenti(e) ? Oui Non

6- Les pièces justificatives

Les éléments indiqués sur la note d'information jointe à ce document doivent être en votre possession et peuvent être réclamés par le service d'enregistrement des contrats ou en cas de contrôle par les services de l'État.

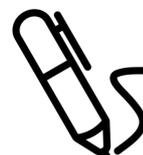
- L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat.**

Ce document n'est pas le contrat d'apprentissage mais engage l'employeur quant à ses déclarations et, en particulier, en ce qui concerne les mentions cochées et les salaires. L'employeur est seul responsable des informations figurant sur le CERFA.

Les signataires certifient l'exactitude des informations données.

Signature de l'employeur + tampon

Nom et signature de l'apprenti(e) ET du représentant légal (si mineur)



AUTORISATION DE QUITTER LES LIEUX DE FORMATION

En cas de suppression de cours pour les mineurs :

Je soussigné(e), Mme, M., représentant légal de
..... apprenti(e) en
..... autorise ma fille / mon
fils à quitter l'École des Métiers de l'Hérault ou le lieu de la formation décentralisée en cas d'absence
imprévue d'un enseignant, de la tenue d'un conseil de classe ou tout autre évènement entraînant une
suppression du cours. Celle-ci sera entérinée par la direction et notée dans le carnet de liaison.

Signature du représentant légal :

Je soussigné(e), Mme, M.,
dirigeant de l'entreprise
autorise l'apprenti(e)
à quitter l'École des Métiers de l'Hérault ou tout autre lieu de la formation décentralisée en cas
d'absence imprévue d'un enseignant, de la tenue d'un conseil de classe ou tout autre évènement
entraînant une suppression du cours. Celle-ci sera entérinée par la direction et notée dans le carnet de
liaison.

Signature et cachet de l'entreprise :



L'École des Métiers de l'Hérault vous remercie de votre confiance.

DROIT A L'IMAGE

Demande d'autorisation de droit à l'image :

Je soussigné(e) :

Demeurant à

A remplir par le représentant légal si la personne citée ci-dessus est mineure :

Nom / Prénom :

Autorise l'École des Métiers de l'Hérault à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, des photographies ou vidéos le représentant, ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité à des fins d'enseignement, de recherche et de promotion des métiers et de l'apprentissage.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans limite de temps.

Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas nuire à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Fait à

Le

Signature du contractant et/ou du représentant légal :

A NOTER :

Une fois inscrit, vous recevrez vos codes d'accès à la plateforme NetYpareo.
Elle permet de consulter, en ligne, l'emploi du temps, le relevé des absences et les bulletins.
Un compte sera activé pour l'étudiant et un autre pour son employeur.

TRANSPORTS EN COMMUN :

Rendez-vous à la TAM et/ou Hérault Transports pour les abonnements bus/tramway.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Nom / Prénom de l'apprenant :

- Pour la section **COIFFURE**,

Merci de cocher la case correspondante :

Droitier(e)

Gaucher(e)

- Pour la section **PÂTISSERIE**,

Merci d'entourer :

Votre taille de veste : XS S M L XL XXL

Votre taille de pantalon : XS S M L XL XXL

Merci de nous indiquer votre pointure :

- Pour la section **ESTHÉTIQUE**,

Merci d'entourer :

Votre taille de veste : XS S M L XL XXL

Merci de nous indiquer votre pointure :

Pour la section **FIBRE OPTIQUE**,

Merci d'entourer :

Votre taille de sweat : XS S M L XL XXL

NOTE D'INFORMATION - 1ER ÉQUIPEMENT

Le 1er équipement reste la propriété du CFA jusqu'à la fin de votre 1ère année scolaire.

Nous vous demandons de bien vouloir fournir un chèque de caution (à l'ordre de la CMA34).
Les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de l'École des Métiers de l'Hérault.

Le chèque sera encaissé uniquement dans les cas suivants :

- Non restitution du matériel après une rupture
- Perte
- Vol de la mallette avant la fin de la 1ère année.

L'encaissement du chèque fera l'objet d'un mail d'information.